



ARRÊTÉ DU MAIRE

Département du NORD
Arrondissement de DOUAI
Canton de Sin le Noble

ARRETE MUNICIPAL PORTANT INTERDICTION DE PECHE AU TERRIL DE GERMINIES

Nous, Maire de la Ville de Lallaing ;

Vu le code de l'environnement, notamment son article R.436-8 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 à 2213-1 ;

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L.1311-2 ;

Considérant qu'une pollution a été observée à plusieurs reprises au niveau de la ceinture aquatique au bas du terril de Germinies ;

Considérant qu'il peut s'agir d'une pollution toxique ;

Considérant que tout contact avec l'eau stagnante peut présenter un risque pour la santé humaine et animale ;

ARRÊT O N S

ARTICLE 1 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°93/38 en date du 16/07/1996 portant interdiction de pêche au terril de Germinies.

ARTICLE 2 : La pêche au niveau de la ceinture aquatique au bas du terril de Germinies est interdite. Aucune dérogation ne sera accordée.

ARTICLE 3 : L'interdiction mentionnée à l'article 2 est applicable dès à présent et sans aucune durée de validité.

ARTICLE 4 : Les prescriptions du présent arrêté sont applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et appropriée par les services de la Police Municipale de LALLAING. Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règles en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de LILLE - 59 dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication ou affichage, par courrier ou de façon dématérialisée par le biais de la plateforme Télérecours Citoyen (<https://www.telerecours.fr/>).

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Madame la Directrice Générale des Services ;
- Monsieur le Responsable des Services Techniques ;
- Monsieur le Président de la société de pêche de LALLAING ;
- Messieurs de la Police Municipale et Madame l'ASVP de LALLAING ;

A Lallaing le 30 janvier 2024

Le Maire,

Jean Paul FONTAINE